

La formation de la classe bourgeoise

Des marchands ambulants à la prise en mains de toute la société (XI^e siècle - XIX^e siècle)

(*Contribution SPE*)

L'exposé suit de près l'ouvrage de Régine Pernoud *Les origines de la bourgeoisie* (1). Des lecteurs très au fait du sujet peuvent critiquer ce choix excusif, ou le découpage thématique opéré. Bien que de multiples travaux aient été réalisés depuis la parution du livre de Régine Pernoud, que des points de détail puissent être contestés, cet ouvrage n'en constitue pas moins une base solide pour comprendre, dans ses grandes lignes, le processus de formation de la classe bourgeoise, plus spécialement en France. Pour une plus ample information, il est recommandé de se référer directement au livre lui-même, et dans la même collection, et du même auteur, *La bourgeoisie*, PUF, 1985. On peut aussi consulter, toujours de Régine Pernoud, *Histoire de la bourgeoisie en France, I — Des origines aux temps modernes*, 1960, et, *II — Aux temps modernes*, 1962.

PLAN DU COURS

I — La formation de la bourgeoisie au sein du mode féodal (*)

II — Le processus d'unification de la bourgeoisie en classe La formation d'une bourgeoisie capitaliste (*)

III — La Révolution française et la conquête par la classe bourgeoise d'un pouvoir général sur la société (*)

I — La formation de la bourgeoisie au sein du mode féodal

Selon Régine Pernoud, l'importance du processus social que constitue l'émergence de la bourgeoisie, au sein d'un monde marqué par des rapports de type féodal, ne peut être apprécié que si l'on a une idée de ce mode d'organisation, tel qu'on le trouve plus ou moins stabilisé en France dès le IX^e siècle.

L'organisation féodale s'est élaborée selon Régine Pernoud, comme une construction empirique et non en fonction de principes posés à l'avance. Elle s'est formée sous la pression des faits dans les conditions de la ruine de la société antique, la chute de l'empire romain d'Occident, les invasions barbares.

Avec la destruction de l'organisation unifiée et relativement ordonnée qui était celle du monde romain, les divers éléments du peuple, isolés et sans appui, sont conduits à rechercher la protection de ceux qui sont parvenus à conserver l'unique richesse qui vaut en période d'insécurité : la terre, mais aussi les moyens de la défendre et de se protéger. Seuls les propriétaires de grands domaines peuvent assurer ce minimum de sécurité pour les catégories populaires ce qui va de pair avec la préservation de leur domaine. Ceux qui ne possèdent rien sont contraints "en échange" de cette protection d'employer leurs forces de travail au bénéfice des propriétaires de domaines.

À la fin du V^e siècle, sous l'égide du roi mérovingien, Clovis, le pouvoir se reconstitue, puis s'affaïsse de nouveau. La reconquête d'une unité passagère n'a pas détruit les petites unités domaniales, qui se sont plutôt renforcées. En effet, les rois — ce sont alors en France les mérovingiens — rétribuent ceux qui remplissent pour eux diverses fonctions, en leur allouant des terres. Le nombre et l'importance des grands propriétaires fonciers, les seuls à détenir une puissance réelle, s'accroît. Avec les invasions germaniques et nordiques (Burgondes, Alamans, Wisigoths, Francs, etc.), un important transfert de population s'était opéré. Beaucoup de ces populations avaient des mœurs et modes de conduite très différents de ceux de l'ordre romain. Cet ordre toutefois n'avait pas été remis en cause en totalité, notamment pour ce qui a trait aux échanges. Avec l'invasion arabe, le mode ancien d'organisation se trouve brutalement bouleversé. Après avoir conquis l'Empire perse, les arabes arrachent à l'Empire d'Orient, la Syrie, l'Égypte et l'Afrique, avant d'entreprendre leurs incursions sur le continent européen. Ces invasions conduisent à un repli de ce continent sur lui-même. Désormais l'artère vitale de la vie économique, des échanges, ne se trouve plus axée autour de la Méditerranée, mais autour du Rhin.

En 732, Charles Martel, le maire du Palais, repousse les arabes à la bataille de Poitiers, ce qui permet la consolidation du royaume de France. Avec cette victoire, la lignée carolingienne, assise sur la grande propriété terrienne, accède aux charges héréditaires des maires du Palais, puis à la royauté. Maintenant qu'il est privé du commerce et des importations de l'Orient, le domaine carolingien se révèle suffisamment étendu, et riche de ressources variées, pour pouvoir développer son économie. Sous la domination carolingienne, plus particulièrement avec Charlemagne, le domaine est réorganisé en fonction de hiérarchies qui sauvegardent une certaine cohésion. Au lieu de combattre les puissances seigneuriales qui se sont consolidées, une autorité impériale leur est imposée, elle s'exerce par une multitude d'échelons : de l'empereur au suzerain, du suzerain au vassal, et ainsi de suite. L'ébauche d'une union administrative se superpose à une très relative unité au plan économique.

Dans le mode féodal d'organisation, chacun est pourvu d'une fonction déterminée, chacun se trouve "fixé" à un "état" auquel il lui est difficile d'échapper. Un certain nombre d'obligations et quelques droits, assignés par la tradition et la coutume, sont attachés à chaque fonction ou "état". Les trois ordres sociaux — les seigneurs, le clergé, les paysans — ne se superposent pas à la classification moderne des classes. Leurs relations reposent sur ce qui s'apparente à une division immuable des fonctions : le seigneur a pour tâche de gouverner et de protéger son domaine et la population de ce domaine, il doit le service de ses armes et parfois de son sang ; le clergé doit prier et instruire ; les paysans doivent assurer les nécessités de la vie matérielle.

L'incursion de la bourgeoisie dans l'organisation féodale. Marchands et bourgs marchands

Une fois les invasions repoussées, plusieurs pays européens semblent trouver au cours de la

deuxième partie du X^e siècle leur point d'équilibre. Deux facteurs ont favorisé le rétablissement d'une relative cohésion : la restauration de l'empire romain d'Occident sous la dynastie des Ottonides, et s'agissant de la France, la reprise du royaume de Charles le chauve par les Capétiens. Une atmosphère de sécurité et de détente en est résultée, favorisant la renaissance économique. On se met à bâtir et d'un domaine à l'autre on commence à circuler et échanger.

C'est dans ce contexte qu'une nouvelle catégorie sociale voit le jour : le marchand. Il circule d'un lieu à l'autre, transporte ses marchandises, le plus souvent de pacotille, à dos d'homme ou à dos de mulets, il les présente devant châtelains ou villageois. Dans un univers où l'on apprécie plus que tout la stabilité qu'assure la propriété de biens fonciers, ce statut d'ambulant relève d'une nécessité. Dans le monde où il s'active, le marchand ne vit pas du produit de son travail, mais de l'échange de biens qu'il n'a pas produit, son activité est liée à la nécessité de vendre, de faire circuler les marchandises, de rechercher des gains en argent.

Lorsqu'ils ne peuvent circuler en raison des intempéries, les marchands se fixent dans des villes, de préférence celles qui sont situées au carrefour de routes ou aux débouchés des fleuves. Des villes neuves, des bourgs, se créent sous les citadelles, d'autres s'érigent aux emplacements les mieux situés. De ces bourgs qu'ils s'empressent de fortifier pour assurer la sécurité de leur commerce, vient le nom de *burgensis* qu'on donne aux marchands, mot attesté dans une charte communale en l'an 1007. Ce mot de bourgeois prendra par la suite un sens plus général.

La croissance urbaine se produit d'abord en Italie. En France, en plus des villes maritimes (Marseille, Montpellier, Nantes etc.) ou fluviales (comme Paris ou Orléans), d'autres se développent. Les marchands s'y rencontrent. Des grandes foires voient le jour, notamment en Champagne. Le mode d'existence de la société en est transformé. Avec le commerce des marchandises se développe aussi le commerce des idées. Les villes, surtout aux XII^e et XIII^e siècles, connaissent une animation qu'aucune cité antique n'avait connue. Sur les marchés des villes se concentrent les matières premières et les débouchés, attirant aussi des artisans. Aux petits métiers ruraux se substituent progressivement des activités industrielles plus larges, premier pas vers la révolution économique. Pour la paysannerie, des débouchés nouveaux s'ouvrent. Les paysans jusqu'alors ne travaillaient que pour eux-mêmes, ou pour le seigneur laïque ou ecclésiastique, la population des villes a désormais besoin d'eux, ce qui entraîne une extension des terres cultivées, à tel point que l'étendue de ces terres atteint au XII^e, et surtout au XIII^e siècle, une proportion inégalée jusqu'à nos jours.

Le mouvement des échanges au Moyen Âge est aussi dominé par le grand commerce. Les produits de l'Inde ou de l'Asie Mineure, transportés par des caravanes jusqu'aux ports ou aux cités commerçantes de Syrie, d'Égypte, d'Afrique du Nord sont proposés sur les marchés européens. Une circulation intense se déploie sur les routes et les fleuves.

Les revendications des bourgeois. Le mouvement communal

L'essor économique, le développement des échanges a entraîné la croissance de la population. Et parmi celle-ci, la bourgeoisie trouve à se faire une place en tant que nouvelle classe sociale, distincte de l'ordre féodal. Dans la société médiévale, chaque état ou catégorie sociale était tenu à des devoirs, certains jouissaient aussi de privilèges inhérents à leur état, les bourgeois prétendent eux-aussi pouvoir en disposer. Ils veulent en premier lieu la liberté de circulation, que, dans certaines limites, ils obtiendront. Comme le commerce exige la sécurité, les bourgeois veulent aussi disposer de moyens propres pour se défendre, sans devoir recourir à la protection des seigneurs. Ils revendiquent aussi le droit de construire des remparts, fortifier les villes. Le fait de résider en ville assurera à tous les bourgeois (résidents des bourgs) les droits d'abord obtenus dans l'intérêt des marchands. Enfin, les commerçants, pour trancher leurs litiges, ont besoin de tribunaux qui connaissent les affaires du commerce, davantage que les cours de justice existantes (ecclésiastiques ou laïques). Avec la création de ces tribunaux, de nouvelles catégories sociales se développent.

Le mouvement communal se forme sur la base de ces revendications. La plus grande diversité règne, ce sont les besoins et les intérêts locaux des bourgeois qui déterminent l'évolution des différentes communes. L'octroi de franchises pour la commune résulte le plus souvent de transactions à l'amiable visant à limiter l'autorité du seigneur (pour celui-ci cependant il n'est pas sans intérêt de voir une ville ou un marché se développer sur son domaine). Dans les seigneuries laïques, les recours à la violence sont rares, ils sont plus nombreux dans les seigneuries ecclésiastiques ou les villes où

réside l'évêque, où se multiplient les causes de désaccords.

En France, la position de la royauté à l'égard de la bourgeoisie n'est pas clairement définie. Les Capétiens directs n'ont pas adopté une ligne de conduite uniforme. Les rois ne sont pas hostiles au principe des franchises communales, ils agissent à peu près comme les autres seigneurs, cherchant à tirer parti d'un mouvement dont ils ne peuvent sous-estimer l'importance, ils ne s'opposent à ce mouvement que lorsqu'ils estiment que leurs intérêts sont lésés.

Les conflits avec l'Église

Les principes du christianisme imprègnent alors profondément les différentes catégories de la population, y compris les bourgeois. Ces principes touchent à l'organisation de la cité, mais aussi aux rapports économiques : établissement d'un "juste prix" pour les marchandises, subordination du régime du travail à des prescriptions morales. Cet esprit anime les confréries, les associations de métiers, les associations hospitalières, etc. L'église intervient dans ces différents domaines (ainsi, au milieu du XIII^e siècle, elle étend le repos hebdomadaire au samedi après-midi et aux veilles de fêtes).

Plus généralement, l'Église considère que l'économie doit respecter certains principes, et en tout premier lieu la subordination de la production aux besoins des hommes.

Les mesures de réglementation de l'économie urbaine par l'Église sont souvent contestées. Le motif principal des conflits avec l'Église touchent aux visées que poursuivent les bourgeois commerçants : la recherche du gain, une telle recherche ne s'accorde pas spontanément avec la norme d'une économie centrée sur la satisfaction des besoins. Au sein des communes, des luttes plus ou moins violentes, ne cessent de se manifester à ce sujet entre l'Église et la bourgeoisie.

La coupure avec le peuple

Au cours de son processus d'expansion, la bourgeoisie entre aussi en contradiction avec le peuple. Si, au début de la formation des communes, les désaccords sont peu apparents, des conflits ne tardent pas à éclater, ils prennent un caractère grave dès le milieu du XIII^e siècle. Très vite, la classe bourgeoise proprement dite s'est formée autour de gros commerçants, qui se sont coupés du monde du travail et détachés des conditions de vie du peuple, au contraire des petits entrepreneurs et artisans.

Dans les villes de Flandre qui sont devenues, grâce aux importations des laines d'Angleterre, les capitales européennes de la draperie, l'industrie se trouve dès le XII^e siècle aux mains de quelques gros marchands qui achètent la matière première, la distribuent aux tisserands, pour ensuite vendre et tirer profit des produits manufacturés. Avec l'accroissement de leur fortune, ils peuvent acquérir des terres, des maisons, et s'approprier l'administration de la cité et de la justice. Les communes sont le théâtre de véritables luttes sociales : les riches bourgeois forment une caste, qui exerce le pouvoir à peu près sans contrôle, ils s'arrogent les premières places, dans l'échevinage, dans les confréries et associations de travail. Les petits artisans pour pouvoir se défendre forment à leur tour des coalitions, qui ne tardent pas à être prohibées.

Au cours de sa lutte contre la bourgeoisie, le peuple a pu trouver des alliés auprès de la noblesse et du clergé. Aux Pays-Bas notamment, où les conflits sont aigus, les nobles et les ordres religieux soutiennent le parti populaire contre les organisations bourgeoises, partout où ils en ont l'occasion, pour de bonnes ou mauvaises raisons.

II — Le processus d'unification de la bourgeoisie en classe

La formation d'une bourgeoisie capitaliste

Les bourgeois accordent une grande importance à l'administration de la vie civile et de la réglementation de la justice et des échanges, leur principale préoccupation avec celle des finances, ce qui conduit dans le courant du XIII^e siècle au développement d'hommes de loi de tous ordres : avocats, magistrats, juristes.

L'émergence d'une catégorie nouvelle : la bourgeoisie légiste

Les marchands ou simples citoyens ont souvent recours à la justice pour la conduite de leurs affaires et leurs litiges. Au XVI^e siècle nombre de bourgeois, orientent leurs fils vers l'étude du droit, escomptant qu'ils pourront les soutenir dans la défense de leurs intérêts.

Les légistes soutiennent l'intérêt de l'État, un État qu'ils conçoivent à la romaine, centralisé, unifié, laïque, où la puissance temporelle doit prendre le pas sur la puissance spirituelle, sur l'Église, en rupture avec la hiérarchie compliquée du mode d'organisation féodal et la répartition des pouvoirs qui le caractérise. En fonction d'une nouvelle conception de la justice, les légistes bourgeois évinceront les justices seigneuriales (au XVI^e siècle, on interdit aux seigneurs de juger en personne, ce qui achève d'ôter à la noblesse sa raison d'être). La bourgeoisie, représentée par les Parlements, conquiert l'hégémonie en matière judiciaire. Ainsi, en travaillant à soutenir et étendre l'autorité du pouvoir central, les juristes ont travaillé pour eux.

L'évolution des formes de propriété et de la condition de la paysannerie

Le développement de la classe bourgeoise et de son influence va modifier le régime de propriété. Jusqu'alors, au Moyen Âge, sur une même terre il y avait plusieurs ayants droits, sans que l'on puisse déterminer un propriétaire véritable. Ce n'était pas le serf, bien qu'il soit assuré de vivre et de mourir sur la terre qu'il cultivait, la transmettre à ses enfants. Ce n'était pas non plus vraiment le seigneur, celui-ci tenait son fief d'un suzerain auquel il devait l'hommage, une foule de servitudes, de traditions l'empêchait d'en disposer à son gré. La possession des terres relevait de plusieurs catégories de propriétaires, disposant de droits coutumiers qu'ils ne pouvaient modifier. Ce régime de possessions multiples cadrerait difficilement avec les conceptions du commerçant, qui achète et qui vend, et qui considère qu'il peut faire ce que bon lui semble de ce qu'il possède, du moment qu'il en a payé le prix. En outre, du fait que le régime du salariat s'était substitué peu à peu à celui de l'échange de services, et que la terre devenait une valeur marchande, celle-ci se devait d'être assise sur un régime stable de propriété, selon l'esprit bourgeois.

Les conditions d'établissement d'un régime bourgeois de propriété, gagé sur une propriété exclusive, privée, était aussi rendu nécessaire du fait des grands transferts de terres qui s'étaient opérés vers la fin du XIII^e siècle. Une partie de la noblesse avait péri ou s'était ruinée lors des Croisades, tandis que la bourgeoisie n'avait cessé de s'enrichir, plaçant une partie de sa fortune en terres ou biens immeubles. Les gens de justice, plus encore peut-être que les commerçants, devinrent aussi acquéreurs. Entre l'exploitant et le seigneur, ou à la place de ce dernier, s'interpose ainsi un autre personnage : le bourgeois de campagne qui fait travailler à son profit la terre. Par contrecoup un prolétariat paysan se forme, beaucoup de petits propriétaires se trouvant réduits par l'acquéreur bourgeois à l'état d'ouvriers agricoles ou de métayers, soit que leurs dettes les aient contraints à vendre leurs biens, soit que le nouveau mode d'exploitation s'accommode mieux du régime du salariat.

Comme l'industrie et le commerce, l'agriculture prend au XVIII^e siècle une forme capitaliste, le mouvement de "rassembleurs de terres" s'amplifie aux dépens des petits exploitants. Dans cette nouvelle forme de grande propriété, les paysans n'ont plus aucune part à la possession du sol. Les conditions de vie des paysans ne sont pas améliorées par ces transferts, car les nouveaux maîtres visent à engranger des profits. Des protestations s'élèvent plus souvent dans les campagnes contre les propriétaires bourgeois que contre les nobles.

La transformation des formes de propriété dans le monde rural est étendue à la notion de propriété en général. Elle tend à se conformer aux formes romaines de propriété : individuelle, privée, absolue,

illimitée dans son exercice, dépendant uniquement de la fortune financière du propriétaire. Le code Napoléon entérinera cette nouvelle conception.

La bourgeoisie commerçante et industrielle

Dès la deuxième partie du XIII^e siècle on assiste à la diffusion du mode capitaliste de production, plus spécialement dans les villes de Flandre, pays de draperie, la grande industrie du Moyen Âge. Dans ces villes, et en Italie, un petit nombre de grands marchands ont réduit les artisans tisserands au rang de salariés, payés à la pièce, pour des produits dont on leur fournit la matière première. En Angleterre, les “clothiers” sont à la fois producteurs de laine, filateurs, teinturiers, drapiers et marchands, ils concentrent en une seule main les bénéfices auparavant répartis entre plusieurs ateliers. Les débuts de cette concentration industrielle ne manquent pas de provoquer des réactions dans le monde du travail, l’histoire du XIV^e siècle est remplie des luttes que mène le peuple contre ces bourgeois capitalistes.

C’est aussi au cours de ce siècle que la bourgeoisie prend clairement conscience de ses intérêts dans une période marquée par des calamités publiques : épidémies de peste, famines parfois générales, crise économique, guerre avec l’Angleterre et ses alliés. Le peuple subit durement la guerre, la vie chère et tous les fléaux. La bourgeoisie est la classe la moins atteinte par ces malheurs publics. Les commerçants, s’ils n’ont plus la ressource du grand négoce, prospèrent par le commerce intérieur, les fournitures d’armée et la spéculation. En France, la noblesse pour sa part perd au cours de ce siècle beaucoup de son importance et de son prestige, ruinée par l’affaiblissement du régime domaniale, décimée à la guerre (à Courtrai et à Crécy).

Durant cette même période en France, la bourgeoisie va tenter de mettre la royauté et l’administration royale en tutelle. Il s’agit de mettre à profit les embarras financiers et militaires du pays pour obtenir une plus large participation au pouvoir. L’État est en effet gravement endetté. En 1355, le roi Jean le Bon (roi de 1350 à 1364) avait réuni les États généraux pour se faire attribuer des subsides. C’est l’occasion pour la bourgeoisie, plus spécialement les marchands, de manifester leur désir de contrôler la gestion financière dont ils sont les grands contributeurs (ils versent au roi un impôt sur la vente des marchandises, et une gabelle sur le sel). On a plus que jamais besoin de la bourgeoisie. Les bourgeois parisiens exigent de désigner eux-mêmes les receveurs et officiers chargés de la perception des impôts, sous le contrôle de députés nommés par eux. Ils veulent que l’argent recueilli soit versé directement aux “gens d’armes” et non aux officiers royaux. Enfin, ils veulent que leurs députés aient droit de regard sur l’organisation des troupes et la maîtrise des monnaies.

Avec le désastre militaire de Poitiers (en 1356) et la captivité de Jean le Bon en Angleterre, les difficultés du royaume s’aggravent encore. Les six principaux corps de métiers marchands de Paris estiment être devenus les véritables maîtres, le moment paraît favorable pour prendre en main l’administration financière et mettre la royauté en tutelle. La noblesse, ou ce qu’il en reste, n’a plus vraiment voix au chapitre. Et, le dauphin Charles, en raison de la captivité de son père en Angleterre, doit recourir à une nouvelle altération de la monnaie, mesure qui porte à son comble l’exaspération des marchands. En 1357, Étienne Marcel, le prévôt des marchands de Paris, défend d’accepter la monnaie royale et déclenche le soulèvement des bourgeois de Paris. La tension monte entre ces bourgeois en rébellion et le peuple, qui soutient la légitimité royale. Étienne Marcel ne parvient pas à imposer par la force sa domination, et doit chercher recours dans le renforcement de son alliance avec Charles le Mauvais (roi de Navarre, allié à l’ennemi anglais). Il fait appel à des chefs de bande auxquels il prétend livrer Paris. Une insurrection populaire met à mal Étienne Marcel et le parti bourgeois favorable aux Anglais, la ville est restituée au dauphin. Le premier essai de “révolution” bourgeoise se termine par une victoire de la royauté en alliance avec le peuple.

La haute bourgeoisie marchande ne se relève pas de cet échec, elle est pratiquement éliminée du gouvernement municipal, qui est repris en main par des magistrats et conseillers du roi. À la mort de Charles V (roi de 1364 à 1380), de nouveaux troubles éclatent. Mais la bourgeoisie s’est divisée, c’est maintenant sa partie moyenne qui joue le rôle principal, des industriels, petits commerçants, ils iront piller les demeures des grands bourgeois et s’en prendront aux collecteurs d’impôts, réclamant le retrait de toutes les impositions établies depuis Philippe le Bel.

L'alliance de la royauté avec la bourgeoisie

Après cette période de désordres, le besoin de sécurité inhérent à la classe bourgeoise se fait plus que jamais sentir. Les rois de leur côté perçoivent que la noblesse n'est pas un appui sûr, en raison de ses tendances centrifuges, le peuple reste pour sa part toujours dangereux à manier. La royauté a tout à gagner d'une alliance avec une bourgeoisie assagie que Louis XI symbolisera. Dans son administration et sa politique et par goût personnel, Louis XI (roi de 1461 à 1483) se conduit lui-même en négociant, en spéculateur, en homme d'épargne, prudent, parcimonieux, habile au marchandage. Il organise la nation en fonction de la classe bourgeoise et modèle l'État à l'image d'une maison de commerce, soucieuse du bon état de ses finances. Il manifeste tout l'intérêt qu'il porte à la classe bourgeoise, en se faisant recevoir compagnon de la Grande Confrérie des bourgeois de Paris, en multipliant les interventions du pouvoir dans l'administration des métiers.

Louis XI fait entrer les grands bourgeois en masse dans l'échevinage, ce qui contribue à en éliminer l'élément ouvrier et populaire. En retour beaucoup est exigé des bourgeois : le montant de la taille quintuple. Sous son règne se crée aussi une sorte de garde nationale (les milices bourgeoises existaient déjà, mais Louis XI leur donne à Paris leur véritable organisation). La fonction militaire n'est plus le monopole de la noblesse.

La bourgeoisie n'aura pas lieu de se plaindre d'avoir remis son sort entre les mains de la monarchie, rien n'est négligé pour assurer sa prospérité. La navigation sur le Rhône est affranchie d'une foule de péages, les voies fluviales sont améliorées, des traités sont conclus avec l'étranger, le commerce est renoué avec l'Angleterre au grand profit des viticulteurs du bordelais, des foires sont créées, dont celle de Lyon qui prend une grande importance sur le marché européen. Les initiatives de Louis XI vont au-delà des vues de la bourgeoisie. Le pouvoir royal s'est fait bourgeois, il est devenu industriel et commerçant, une vaste firme s'est montée, qui englobe le pays tout entier. Cette tendance s'affirme au XVI^e siècle, elle prévaudra au XVII^e avec la politique de Colbert.

Une nouvelle catégorie bourgeoise prendra de l'extension, le capitaliste qui "fait des affaires", mais ne travaille pas lui-même, se contentant d'acheter et vendre des marchandises et des matières premières. En France, ces "capitalistes" sont encore peu nombreux : la règle générale veut que le patron demeure un travailleur dans le secteur de la production.

La période de crise qui accompagne la guerre de cent ans avait replié les pays d'Europe sur eux-mêmes, mais dès le début du XV^e siècle, l'esprit d'entreprise et d'ouverture au monde s'épanouit. En 1492, c'est la découverte du continent américain et la création des premiers empires coloniaux, en 1535 la fondation de la première association pour le commerce des Indes. Ce sont les expéditions de Jacques Cartier au Canada, de Villegagnon au Brésil, de Jean Ribaut en Floride. Le commerce s'élargit. Mais, au contraire de ce qui se passait au Moyen Âge, on ne cherche plus seulement à échanger, acheter, vendre des marchandises, la recherche d'un profit direct prime, il prend la forme d'une main mise sur l'or des Amériques et on n'hésite pas à recourir à la force pour se le procurer. Au XVII^e siècle, les grands ports de l'Atlantique et de la Manche, ressemblent plus à des repaires de corsaires qu'à des entrepôts pour négociants. Dans les pays d'Europe l'afflux d'or est considérable, les premiers bénéficiaires des explorations du nouveau mode de colonisation sont les compagnies marchandes. Il s'ensuit une baisse de la valeur de l'argent, et, par contrecoup, l'enchérissement des denrées. Cette montée des prix, profitable pour la bourgeoisie financière débouche sur une crise terrible pour le petit peuple, dont les salaires ne se sont pas élevés en rapport avec le coût de la vie.

Production et commerce bourgeois dans leur rapport à l'État national

La classe des commerçants et des entrepreneurs exerce une influence grandissante sur l'État. Elle bénéficie de l'appui de la monarchie absolue et soutient en retour les progrès de l'étatisme et de la centralisation. Poursuivant l'impulsion donnée par Louis XI, la monarchie forge les prémisses d'un programme d'économie nationale destiné à faire la fortune d'un État unifié et centralisé.

La première, l'Angleterre avait donné l'exemple de cet exclusivisme national, étranger au monde médiéval. En 1381 un acte royal y réservait la navigation aux bateaux anglais. Les diverses mesures prises en ce sens témoignent d'un changement profond visant à rendre chaque État fermé. Les premières mesures protectionnistes sont à l'ordre du jour, ainsi les lois somptuaires de 1495 et 1572, qui, sous couvert de réprimer le luxe, interdisent les soieries et tissus d'or et d'argent importés d'Italie. Le tarif douanier de 1581 impose ainsi un droit de sortie élevé sur les matières premières. On

commence à faire des distinctions entre ouvriers français et ouvriers étrangers. En 1572, un édit spécifie que les compagnons imprimeurs de Paris et de Lyon seront « préférés aux étrangers nés hors l'obéissance du roi ».

Par ailleurs, le pouvoir central favorise le commerce intérieur. Le régime des péages qui constituait une entrave à la circulation des marchandises est réformé. En 1540, un tarif d'évaluation uniforme est appliqué. Plus tard, Colbert à son tour restreindra le régime des péages. Des efforts ont favorisé la circulation des marchandises, par la construction et l'entretien de routes et de canaux, aboutissant à faire du réseau routier français l'un des premiers du monde.

Les légistes reconnaissent au prince un domaine éminent sur les richesses naturelles du royaume, dont les eaux et forêts. Ils favorisent aussi la mainmise du pouvoir public sur l'industrie. L'imprimerie est précocement concernée. Louis XI déjà avait mis les premiers imprimeurs sous la sauvegarde du prévôt royal. De nouvelles facilités leur sont accordées : c'est aux frais du Trésor que Claude Garamond installe la première fonderie de caractères typographiques. Plusieurs ordonnances à la fin du XVI^e siècle font valoir le droit de l'État à surveiller l'imprimerie et la librairie. L'action du pouvoir central s'applique encore à l'une des industries les plus actives de France, la draperie. Une ordonnance royale applicable à tout le royaume fixe des dimensions et qualités légales pour les pièces de drap.

Les relations établies entre l'État et l'activité commerciale ou industrielle ont de profonds effets sur le monde de la production et l'organisation du travail. On considère que l'intérêt de l'État est supérieur à celui des particuliers, au risque de l'identifier à l'intérêt du commerce et de l'industrie. Bien qu'en principe il s'agisse de contribuer à l'enrichissement de la nation, dont toutes les classes devraient bénéficier, la tentation peut-être forte de sacrifier les classes pauvres à la bonne marche des affaires.

Les bourgeois capitalistes et le prolétariat industriel

Le divorce n'a cessé de s'accroître entre les travailleurs manuels et les entrepreneurs bourgeois. Déjà, dans le cadre de la corporation, les maîtres tendaient à se former en une sorte de caste, héréditaire comme la noblesse, tout aussi fermée qu'elle, empêchant les compagnons ouvriers d'y accéder. Avec le mode capitaliste de production, une séparation totale va se créer entre la bourgeoisie industrielle et les ouvriers, surtout avec le développement du machinisme.

Les progrès techniques vont s'imposer dans la production et l'intérêt pour la science prend un caractère pratique, au service de l'industrie capitaliste. On recherche les procédés mécaniques qui permettent d'obtenir un rendement maximum. En 1724 on prescrit au bureau du commerce de se tenir en relation avec l'Académie des sciences pour être au fait de toutes les inventions.

Dans le domaine des idées, le courant du libéralisme économique se diffuse au XVIII^e siècle. L'impulsion est venue d'Angleterre. En France, l'école de Gournay et des physiocrates s'oppose à toute espèce de réglementation. Ils jugent que le libre échange, la libre circulation des marchandises, la libre concurrence, sont les stimulants naturels de la production. Il doit en être de même pour la liberté des contrats passés entre patrons et employés. Le courant mercantiliste exposait une assimilation entre le l'État national et la bourgeoisie industrielle et commerçante, mettant au premier plan l'intérêt du pays. Avec les théories libérales, une partie de la bourgeoisie, sûre de sa force, semble désormais affirmer qu'elle peut et veut se passer d'un cadre étatique dont elle n'a plus besoin, du moins pour leur pratique économique (il n'en est pas de même pour ce qui regarde le nécessaire encadrement politique du peuple).

Le développement d'une catégorie de la classe bourgeoise : les fonctionnaires

Avec les travailleurs, les commerçants, les industriels, formaient dans la nation la force productive active, avec les ouvriers. Si grande qu'ait été l'influence de ces catégories bourgeoises, et la place qu'ils tenaient dans la société, ils ne bénéficiaient cependant pas du plus haut prestige social. En France surtout, la bourgeoisie manifestait de ce fait un goût particulier pour les postes d'État, conduisant à un développement notable de cette catégorie sociale. Les fonctionnaires, recrutés au sein de la bourgeoisie ne cesseront de gagner en nombre et en importance, au détriment parfois des forces vives de la production.

Vers la fin du XII^e siècle, un personnage nouveau était apparu : le bailli, en quelque sorte le premier "fonctionnaire". Représentant du roi, le bailli était un agent d'autorité publique dont la charge n'était plus héréditaire, il pouvait aussi être révoqué et devait rendre compte de sa gestion. Il était rémunéré

en argent par le pouvoir central, non en terres. Ses fonctions étaient multiples : agent politique, administrateur, receveur des finances, officier d'armes et de justice. La royauté avait besoin de cet auxiliaire pour représenter l'autorité centrale auprès des prévôts, des châtelains, des maires et échevins, porter les ordres dans les provinces les plus éloignées.

Par la suite, le corps de fonctionnaires le plus éminent se trouva représenté dans les Parlements. Cet ensemble de magistrats et de juristes, détaché de l'ancienne cour royale, s'était fixé à Paris dans le courant du XIII^e siècle. Du fait de l'extension de la puissance royale, son importance s'accrut considérablement. Sous le règne de Louis XIV, la bourgeoisie fonctionnaire accède aux plus hauts postes de l'État, les grands serviteurs de l'État monarchique sont tous des bourgeois. Le XVII^e siècle représente l'apogée de cette catégorie bourgeoise particulière dans son union avec la royauté. Au siècle suivant pourtant, cette même catégorie bourgeoise prétendra se débarrasser de la monarchie, comme d'une protection devenue inutile et pesante.

Avec l'unification révolutionnaire, puis le Premier Empire, le nombre et l'importance des fonctionnaires s'étend plus encore, du fait de la distribution du territoire en départements, l'administration uniforme dans chaque ville, chaque arrondissement, chaque commune, la prise en charge par l'État de nouvelles responsabilités, telles que l'enseignement, l'état civil, etc. On peut dire que ces fonctionnaires composent au XIX^e siècle la grande majorité de la classe bourgeoise.

La bourgeoisie financière, le crédit, la dette publique

On identifie souvent bourgeoisie et capitalisme, ce qui peut s'expliquer par le fait que, dès son apparition, l'existence de la bourgeoisie s'est trouvée liée à l'argent, au capital argent, et que cette classe a toujours porté intérêt aux questions financières. Jusque vers la fin du XIII^e siècle cependant, les différences de fortune entre la bourgeoisie et les catégories populaires (artisans notamment) ne sont pas très importantes. À mesure que l'on avance dans le temps, les grosses fortunes deviennent plus nombreuses, et tendent à s'orienter vers la finance et la spéculation. Le XVIII^e siècle sera le siècle de la banque et de l'agiotage. Pour toutes les catégories bourgeoises, mais aussi dans l'ensemble de la société, on accorde au capital argent une importance croissante. L'argent, davantage que la production, apparaît plus que jamais comme le principe de la richesse, la condition de toute puissance, et le nerf de la vie économique et sociale. Jusque dans les classes populaires le goût de la spéculation se manifeste. Un grand bouleversement financier s'opère qui se traduit par un déplacement des fortunes.

L'industrie, l'agriculture, la vie économique en général prennent nettement la forme capitaliste : la part du travail est de plus en plus restreinte dans la répartition des bénéfices, tandis que la part du capital y est prédominante. Le rôle spécifique joué par la finance gagne toujours en importance, et avec la finance, les opérations de crédit et de financement de la dette publique du royaume.

Au Moyen Âge, les premières opérations de crédit avaient été le fait de banquiers juifs ou lombards plus ou moins supplantés par les Templiers, auxquels l'Église, puis les rois de France et d'Angleterre avaient confié la garde de leur trésor pour servir de gage pour leurs emprunts. Au XV^e siècle, c'est en Italie que s'établit le premier établissement de crédit. Au XVI^e siècle, les opérations de change vont prendre une large extension, toute une partie de la bourgeoisie s'y intéresse désormais. Au XVIII^e siècle, les établissements de crédit se multiplient.

L'importance du rôle joué par le crédit s'explique en partie par les transformations économiques liées à la découverte de l'Amérique et l'exploitation de ses richesses. En France, l'orientation de plus en plus centralisée prise par la monarchie contribue à cet essor. La monarchie en effet va associer la bourgeoisie à la fortune de l'État en lui faisant financer sa dette publique, de laquelle cette classe escompte retirer des profits substantiels (2). Outre les besoins liés à la guerre, la centralisation des monnaies, des transports publics, l'armement, la marine multiplient les recours de l'État à la bourgeoisie financière.

Dans ce contexte, l'hostilité que l'Église avait toujours manifestée à l'égard de la bourgeoisie financière et du trafic d'argent, aboutit à un conflit aigu. La lutte se cristallise sur la question du prêt à intérêt. Déjà au XVII^e siècle, la papauté avait protesté contre la diffusion du crédit. La position de l'Église au sujet des prêts consentis à l'État était celle-ci : « *S'ils prêtent, c'est à leur profit et à la ruine de l'État, qui, pour rembourser les fonds que les capitalistes lui ont fournis, [sont] forcés de multiplier les impôts* » (3). En 1745, le pape Benoît XIV formule plus précisément la doctrine de

l'Église sur le crédit en général, en se fondant sur la distinction scolastique entre le prêt de consommation, improductif, pour lequel l'intérêt est illicite, et le prêt productif — celui qui sert à donner de l'extension à une affaire industrielle, à construire de nouveaux bâtiments, etc. Dans ce cas, un intérêt raisonnable peut-être perçu.

III — La conquête par la classe bourgeoise d'un pouvoir général sur la société

L'unification de la classe bourgeoise par la bourgeoisie philosophe

Du XVI^e au XVIII^e siècle, l'influence de la bourgeoisie ne se limite pas à l'économie, la finance, l'administration, elle se déploie au niveau des idées. La bourgeoisie prétend devenir classe dirigeante dans le domaine de la pensée aussi. Dans le champ économique, les conceptions bourgeoises ne sont pas univoques, les théories qui prônent un développement réglementé de la production nationale ont dominé au XVII^e siècle, celles qui revendiquent la liberté totale des échanges, *le laisser faire laisser passer* au XVIII^e siècle, l'une et l'autre de ces conceptions peuvent prévaloir au sein des différentes fractions de la bourgeoisie.

L'apogée de l'influence des idées bourgeoises se manifeste dans la deuxième partie du XVIII^e siècle, dans le champ philosophique, par la médiation d'un courant d'idées à vocation universaliste, composite toutefois, où s'exposent sous forme générale les préoccupations et visées de la classe bourgeoise, au seuil de la conquête de son pouvoir sur l'ensemble de la société.

Si l'on va un peu au-delà du texte de Régine Pernoud, tout en s'appuyant sur ses données, il apparaît que la classe bourgeoise, comme toute classe visant à l'hégémonie, requérait une telle philosophie pour se constituer véritablement en classe, unifier ses différentes fractions autour de visées communes. Il s'agissait aussi de combattre les courants d'idées capables de remettre en cause sa légitimité, légitimité prenant appui sur des principes de liberté individuelle, de libération de toute contrainte, y compris dans la vie sociale. Sur cette base, l'Église, la religion (4), ont pu constituer des cibles privilégiées pour une partie des courants philosophiques bourgeois, auxquels la noblesse urbaine pouvait aussi adhérer (5). L'Église en effet, outre la défense de principes de moralité, privée et publique, ne cessait de poser, conformément à la doctrine aristotélicienne, que selon l'ordre naturel et divin, la production devait être subordonnée aux besoins humains, non au profit, surtout en argent. En outre, il n'était pas jugé possible que l'argent puisse produire de l'argent sans passer par la production (ce qui au demeurant est absolument vrai). La critique de la royauté par les philosophes était finalement moins essentielle. Ce sont surtout les parlementaires, une partie des fonctionnaires, et même une partie la noblesse déplorant d'avoir perdu sa prééminence, qui portèrent sur le pouvoir absolu les critiques les plus acerbes. La puissance grandissante de la bourgeoisie, la relative unification des aspirations des diverses fractions qui la composaient, devaient conduire à engager une lutte décisive pour une transformation d'ensemble de l'ordre social. Certes, les aspirations de la haute bourgeoisie, de la noblesse de robe, étaient différentes de celles des commerçants et des petits fonctionnaires, mais tous pouvaient s'accorder sur la nécessité d'une émancipation complète à l'égard de l'ordre sur lequel vivait encore l'Ancien Régime. Sous l'influence des idées philosophiques, ce n'étaient d'ailleurs pas seulement les bourgeois, mais une grande partie de la noblesse, du clergé qui réclamaient l'effacement du passé, et l'abolition de privilèges qui ne correspondaient plus à l'état présent. Une grande partie du peuple aspirait aussi à la suppression de tout vestige des charges féodales et à une égalisation des conditions. Alors que les autres ordres n'avaient qu'une idée assez vague de ce qui pourrait être substitué à l'Ancien Régime, la bourgeoisie, était consciente des buts à atteindre.

La convocation des États généraux pour 1788 devait confirmer ces tendances. Théoriquement, les États généraux réunissaient les représentants des trois ordres de la nation : noblesse, clergé, tiers-état. Mais on ne pouvait considérer que les délégués du tiers-état représentaient l'ensemble du peuple. Si l'on examine les listes des délégués aux États Généraux, on constate que, même dans les campagnes, ce sont des bourgeois, les petits propriétaires fonciers, les collecteurs d'impôts, etc., qui sont élus.

Un des objectifs de la bourgeoisie était d'abolir les privilèges de la naissance ou du rang. Les privilèges nobiliaires représentaient un héritage du passé, devenu anachronique, les privilèges avaient cessé depuis longtemps de correspondre à des devoirs, aucun des représentants des trois ordres n'y était vraiment attaché. À l'unanimité, ils y renoncèrent la nuit du 4 août 1789. Ce brusque rejet du passé se présentait comme à même de renforcer l'autorité du pouvoir royal. Mais la Constituante attribua tous les pouvoirs à l'Assemblée législative élue, ne laissant au roi pas même l'ombre d'une souveraineté. Il ne pouvait ni dissoudre l'Assemblée, ni choisir ses ministres et ses agents d'exécution.

L'administration de la nation lui échappait complètement, donnant l'occasion à la bourgeoisie de prendre en mains la direction de la justice, de l'administration, des finances, de l'armée (tous auraient désormais accès au corps des officiers).

L'ensemble des mesures prises se présentait comme des plus démocratiques : tous les citoyens, par le vote, pouvaient participer aux affaires publiques et parvenir aux plus hauts emplois. Avec une restriction cependant : « *seuls les propriétaires, déclare la Constituante, peuvent être vraiment citoyens* ». De la sorte, le peuple n'a pas accès au pouvoir, ou alors il lui faut d'abord devenir bourgeois. Les citoyens actifs sont distingués des citoyens passifs, les premiers ont seuls le droit d'être électeurs au premier degré [ceux dont la contribution est égale à trois journées de travail]. Ne peuvent cependant être élus et faire partie des assemblées départementales que ceux dont la contribution est égale dix journées de travail. C'est en quelque sorte un nouveau privilège que l'on érige à la place de ceux qu'on avait abolis : le privilège de la fortune évalué en argent. Les élections deviennent un monopole bourgeois, qui permet à cette classe de s'approprier la direction politique, administrative et judiciaire de la nation.

Avec le Directoire (1795-1799), élu au suffrage censitaire, la bourgeoisie libérale achève de prendre en mains le pouvoir. Mais la situation difficile dans laquelle se trouve la France, la détresse financière, ne sont pas faites pour apaiser les esprits qui tendent à se porter vers les solutions extrêmes. L'histoire du Directoire se présente ainsi comme une succession de coups d'État, et les membres du Directoire ne seront pas longs à ressentir le besoin de s'appuyer sur l'armée, pour rétablir l'ordre contre plusieurs catégories d'adversaires, les royalistes, les catégories populaires (avec la Conjuration des égaux - 1796).

Ils font appel à Bonaparte lors du coup d'État du 18 fructidor (1797), dirigé contre les royalistes. Le coup d'État du 18 Brumaire, est pour sa part dirigé contre les membres du Directoire eux-mêmes. Bonaparte écarte la Constitution préparée par Sieyès, le Directoire est remplacé par le Consulat (1799-1804). Sous le Consulat, puis sous l'Empire napoléonien, la plus grande partie des conquêtes de la Révolution est consolidée. Dès le Consulat, l'organisation administrative et judiciaire de la France se trouve fixée dans les grandes lignes. La Banque de France est créée, le pays est doté d'un Code civil, aboutissement d'une évolution de plusieurs siècles. Enfin, les principales institutions ébauchées durant la Convention prennent définitivement corps : l'Institut, les grandes écoles, l'université, les lycées.

C'est par cet ensemble de créations que se marque l'avènement de la bourgeoisie au pouvoir sur l'ensemble de la société.

NOTES

(1) *Les origines de la bourgeoisie*, collection *Que sais-je ?*, PUF, 1947.

(2) Déjà avant 1522, année où se trouve inauguré le principe d'une dette publique, les besoins militaires du royaume avaient donné l'occasion à des particuliers de réaliser de gros bénéfices. Ces services donnaient prise à la spéculation et se trouvaient à l'origine de trafics, car l'ancien système fiscal ne correspondait pas aux besoins du pouvoir central, celui-ci devait sans cesse recourir à des expédients, le principal consistant à emprunter à l'avance sur le revenu des impôts (*plus ça change... plus c'est la même chose*, selon le dicton).

(3) Turgot n'a pas la même opinion sur le crédit : « *Sans intérêt, point de prêt à jour, sans prêt à jour point d'argent, sans argent point de commerce, point d'affaires.* »

(4) La condamnation de la religion est loin d'être partagée par un Rousseau ou un Robespierre, plus proches du peuple, et que l'on ne peut pas considérer comme représentants de l'idéologie bourgeoise.

(5) La défense par les philosophes, par certains plus que d'autres, des principes d'égalité des êtres humains ne pouvait pour sa part entrer en contradictions avec les fondements de la religion, cette égalité étant au principe du christianisme.